



Communiqué de presse de la FRA
Vienne, le 20 décembre 2013

Rapport de la FRA

Racisme, discrimination, intolérance et extrémisme : tirer les enseignements des événements survenus en Grèce et en Hongrie

Le racisme, la discrimination, l'extrémisme et l'intolérance constituent actuellement un grand défi pour l'Union européenne. Dans un nouveau rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, chacun des deux pays tient lieu d'étude de cas pour démontrer la nécessité de mettre en place des mesures plus efficaces et plus ciblées dans la lutte contre ces phénomènes dans l'UE. Le rapport s'achève en proposant plusieurs mesures pour améliorer la situation.

Le rapport thématique situationnel, que la FRA publie aujourd'hui, aborde également un phénomène actuellement spécifique à la Grèce et à la Hongrie, à savoir la représentation parlementaire importante de partis politiques défenseurs d'une idéologie extrémiste, prenant notamment pour cible les personnes migrantes en situation irrégulière (en Grèce), les personnes roms et les personnes juives (en Hongrie). Ces partis sont eux-mêmes des organisations paramilitaires – ou ont des liens avec celles-ci – qui perpètrent des actes de violence à caractère raciste.

L'UE et ses États membres ont déjà mis en place une législation solide pour lutter contre le racisme, l'intolérance et l'extrémisme. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer sa mise en œuvre effective. En outre, d'autres mesures s'imposent, en particulier au niveau local, pour renforcer la cohésion sociale et la confiance du public dans les forces de l'ordre et les autres autorités répressives.

L'objectif global de ce rapport est de mieux expliquer les obstacles auxquels se heurte la lutte contre le racisme et l'intolérance, et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE. Les propositions exposées dans la dernière partie du rapport s'appliquent donc à tous les États membres qui élaborent leurs propres stratégies de lutte contre la discrimination et la violence à caractère raciste et contre l'émergence d'idéologies extrémistes sur la scène politique.

Les principales propositions suggèrent que les États membres de l'UE :

- réexaminent leur législation pour s'assurer que la formation d'associations ou de partis politiques ne vise pas à promouvoir la haine et la violence raciste ;
- envisagent d'adopter des stratégies nationales de lutte contre les crimes racistes et les crimes liés au racisme, en se focalisant sur les manières de prévenir ce type de crimes, d'accroître le signalement, d'améliorer l'enregistrement, de poursuivre les crimes de haine et d'apporter un soutien efficace aux victimes ;

- étudient des solutions grâce auxquelles la confiance des groupes minoritaires dans les services répressifs pourrait être renforcée ; des solutions devraient également être étudiées en matière de lutte contre la discrimination ethnique et les abus racistes de la part de la police et d'autres agents publics. L'un des principaux obstacles au signalement des incidents racistes et connexes à la police est la méfiance des victimes et des témoins envers les forces de l'ordre ;
- évaluent les avantages d'un renforcement des sanctions à l'encontre des auteurs de crimes de haine de façon à ce que les préjugés à l'origine de l'infraction soient toujours pris en compte dans la peine prononcée ;
- envisagent l'élaboration de stratégies et de programmes permettant aux personnes liées à des groupes et des organisations extrémistes de sortir de ces milieux. Pour assurer leur efficacité, il faut une étroite coopération entre les autorités répressives, le système pénal et les organisations de la société civile ;
- fassent en sorte que le soutien aux victimes soit apporté en étroite coopération avec la société civile et des représentants de groupes minoritaires et facilitent la participation active de la police dans l'aide aux victimes.

Vous pouvez télécharger le rapport ici :

<http://fra.europa.eu/en/publication/2013/thematic-situation-report-3>

Les précédents rapports thématiques de la FRA sont disponibles ici :

- [*Violences contre les Roms dans le quartier de Ponticelli à Naples, Italie*](#)
- [*Coping with a fundamental rights emergency – The situation of persons crossing the Greek land border in an irregular manner*](#) (Gérer une urgence en matière de droits fondamentaux – La situation des personnes franchissant la frontière terrestre grecque de manière irrégulière)

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

media@fra.europa.eu ; Tél.: +43 158030655

Notes aux éditeurs :

- La FRA a pour mission de fournir aux décideurs politiques de l'UE et des États membres des avis fondés sur des éléments de preuve, contribuant ainsi à des politiques et des débats plus informés et mieux ciblés sur les droits fondamentaux.
- La FRA collecte des données et des informations objectives, fiables et comparables dans tous les États membres ou dans certains d'entre eux, en fonction de l'importance d'un sujet donné pour différents pays.
- Les États membres de l'UE se sont engagés à respecter et à protéger les valeurs consacrées à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne : « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une*



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. »